

AU GRADE DE LIEUTENANT.

- Lieutenant-Stagiaire KODA Alidou.

Article 2 :- La présente nomination n'entraîne aucune incidence financière sur le Budget National conformément à l'Alinéa 2 de la Loi n° 87-001 du 27 Février 1987 portant Loi de Finances pour la Gestion 1987.

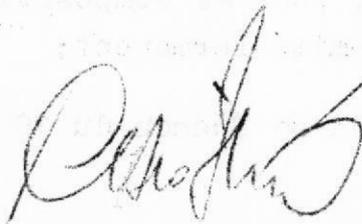
Article 3 :- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

FAIT A COTONOU, LE 29 FEVRIER 1988.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL.-

Pour le Ministre des Finances et de l'Economie absent,
le Ministre des Enseignements
Maternel et de Base, chargé de
l'Intérim.

M A T H I E U K E R E K O U .-



Philippe A K P O .-

AMPLIATIONS :- PR 6 - SA/CC 4 - CP/ANR 4 - CPC 2 - PPC 1 - SG/GEN 4 - SDP 2 - MDFAP 4 - MFE 4 - AUTRES MINISTERES 13 - DPE-DLC-INSAE 6 - EMG/FAP 10 - EM/FAP 10 - EM/FDN 10 - DSI 4 - CAB/MIL 6 - DB-DCF-DI 6 - DCCT-ONEPI-GCOMB 3 - BN-DAN 4 - UNB-FASJEP-ENA 6 - IGE 3 INTERESSES 4 - JORPB 1 - ARCHIVES-CHRONO.-